



B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2026.098

Réseau des bibliothèques de la ville de Versailles. Don à la ville de Versailles par Madame Marie-Christine Drappier-Villard d'un fonds d'archives relatives à Versailles et son histoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-9°,

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire n° A2026.1409 du 17 juillet 2026 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2026 (1^{ère} actualisation) ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; article fonctionnel 90313 « Bibliothèques, médiathèques » ; nature comptable en recettes 10251 « Dons et legs en capital » et nature comptable en dépenses 21621 « Biens historiques et culturels mobiliers - biens sous-jacents » TTC ; programme CANNUEL036 « Acquisitions - Bibliothèques » ; service B1130 « Bibliothèques ».

Monsieur Jacques Villard (1948-2020), journaliste de profession, a raconté l'histoire ancienne et récente de Versailles au travers de personnages célèbres, d'événements historiques ou contemporains, de monuments, de rues et de quartiers.

Au fil de ses ouvrages, articles, chroniques et conférences, il a entrepris de nombreuses recherches qui constituent aujourd'hui un fonds d'archives composé en majeure partie de notes et documents historiques.

D'un grand intérêt scientifique, le fonds est composé de 29 cartons numérotés de 1 à 29 et dont l'étude s'étend de la Révolution à la période contemporaine. Il comporte de nombreuses pièces venant compléter les pièces déposées par le passé à la Bibliothèque de Versailles par d'autres historiens et donateurs, parmi lesquels Charles Vatel, Victor Bart, Paul Fromageot, ainsi que Jean Lagny.

Parmi les pièces les plus remarquables, celles relatives au procès Touvier intéresseront particulièrement les historiens. Quelques pièces ont été ajoutées lors du transfert qui seront intégrées après tri préalable aux collections de la bibliothèque sous d'autres cotes.

Un inventaire sommaire du fonds est annexé à la présente décision.

Madame Marie-Christine Drappier-Villard, son épouse, souhaite aujourd'hui faire don de ces archives à la bibliothèque Choiseul, située au 5, rue de l'Indépendance américaine, à Versailles.

Ce fonds sera donc conservé à la bibliothèque Choiseul, bâtiment historique marqué par l'histoire de Versailles et, plus largement, par celle de la France. La bibliothèque Choiseul conserve d'importantes collections patrimoniales et œuvre activement à la valorisation de ses collections.

La valeur matérielle de l'ensemble du don est estimée à 950 €.

Ce don n'étant grevé d'aucune charge, ni d'aucune condition, il peut être formalisé par voie de décision.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES DECIDE :

- 1) d'accepter le don de Mme Marie-Christine Drappier-Villard à la ville de Versailles, à savoir un fonds d'archives de son époux M. Jacques Villard (1948-2020), journaliste de profession, portant sur l'histoire ancienne et récente de Versailles au travers de personnages célèbres, d'événements historiques ou contemporains, de monuments, de rues et de quartiers, d'une valeur totale estimée à 950 €, ce don n'étant grevé d'aucune condition ni charge ;
- 2) de signer tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.

